









# Formulaire de demande d'indemnisation

dans le cadre de la construction du parc éolien de Dieppe Le Tréport et de son raccordement



Remplir un formulaire par navire et le transmettre à l'adresse suivante : pedt@comite-peches-normandie.fr AVANT LE 01 JUILLET 2024

ı" ımmatrıculatıo	n au Registre du Comm	erce et des Sociétés	(SIRET)		
ille d'immatricul	ation au Registre du Co	mmerce et des Soci	étés		
dresse du siège s	social				
Code postal	Ville				
dresse de corres	pondance si différente				
Code postal	Ville				
Nom du représentant :			Qualité du représentant		
l° téléphone prin	cipal				
dresse email prii	ncipale				
IAVIRE CONCI	<b>ERNÉ</b> (UN NAVIRE P.	AR DEMANDE)			
Nom du navire —			Immatriculat	ion	
Date de début d'activité//					
de constru	exploitation liée aux tr ction du parc éolien de par FMDT		constru	ction du raccor	liée aux travaux de dement par RTE endance économique aux
de constru Le Tréport Si je considè aux zones d'e et tableau er si je dispose permettant d	ction du parc éolien de	Dieppe- onomique ux (cf carte re à 1% ou mer active ıt du Tréport.	constru Si je cons zones d'e	<b>ction du raccor</b> sidère que ma dép exclusion en pério	
de constru Le Tréport Si je considè aux zones d'e et tableau er si je dispose permettant d	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- onomique ux (cf carte re à 1% ou mer active ıt du Tréport.	constru Si je cons zones d'e	<b>ction du raccor</b> sidère que ma dép exclusion en pério	<b>dement par RTE</b> endance économique aux de travaux (cf carte et
de constru Le Tréport Si je considè aux zones d'a et tableau er si je dispose permettant d	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active ut du Tréport.  PLACEMENT	constru Si je cons zones d'e tableau e	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et : égale ou supérieure à 1%.
de construi Le Tréport Si je considè aux zones d' et tableau er si je dispose permettant d NAVIRE(S) ANT	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active it du Tréport.  PLACEMENT  PORT D'EXPLOITATION	constru Si je cons zones d'e tableau e  DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et egale ou supérieure à 1%.  COMMENTAIRES  Remplacé par «Navire
de construi Le Tréport Si je considè aux zones d' et tableau er si je dispose permettant d NAVIRE(S) ANT	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active it du Tréport.  PLACEMENT  PORT D'EXPLOITATION	constru Si je cons zones d'e tableau e  DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et egale ou supérieure à 1%.  COMMENTAIRES  Remplacé par «Navire
de construi Le Tréport Si je considè aux zones d' et tableau er si je dispose permettant d NAVIRE(S) ANT	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active it du Tréport.  PLACEMENT  PORT D'EXPLOITATION	constru Si je cons zones d'e tableau e  DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et egale ou supérieure à 1%.  COMMENTAIRES  Remplacé par «Navire
de construi Le Tréport Si je considè aux zones d' et tableau er si je dispose permettant d IAVIRE(S) ANT	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active it du Tréport.  PLACEMENT  PORT D'EXPLOITATION	constru Si je cons zones d'e tableau e  DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et egale ou supérieure à 1%.  COMMENTAIRES  Remplacé par «Navire
de construi Le Tréport Si je considè aux zones d' et tableau er si je dispose permettant d IAVIRE(S) ANT	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance écc exclusion en période trava n pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active it du Tréport.  PLACEMENT  PORT D'EXPLOITATION	constru Si je cons zones d'e tableau e  DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et egale ou supérieure à 1%.  COMMENTAIRES  Remplacé par «Navire
de construi Le Tréport Si je considè aux zones d' et tableau er si je dispose permettant d IAVIRE(S) ANT	ction du parc éolien de par EMDT re que ma dépendance éccexclusion en période travan pages 1 et 2) est supérieu d'une licence Amandes de de pêcher dans le gisemen  IÉRIEUR(S) SI REMI  IMMATRICULATION  123456	Dieppe- conomique ux (cf carte re à 1% ou mer active it du Tréport.  PLACEMENT  PORT D'EXPLOITATION	Constru Si je cons zones d'e tableau d DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	ction du raccor sidère que ma dép exclusion en pério en pages 1 et 2) est DATE DE FIN D'ACTIVITÉ	dement par RTE endance économique aux de travaux (cf carte et egale ou supérieure à 1%.  COMMENTAIRES  Remplacé par «Navire





# CONVENTION RELATIVE À LA COLLECTE ET UTILISATION DE DONNÉES INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'INDEMNISATION INDIVIDUELLE DU PARC ÉOLIEN ET RACCORDEMENT DE DIEPPE-LE TRÉPORT

Entre					
Le <b>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie</b> siégeant 9 quai Lawton Collins, 50104 CHERBOURG-EN-COTENTIN					
Nom et prénom de l'armateur :					
Quartier / Immatriculation :					
Email :					
S					

# Il a été convenu ce qui suit :

#### Préambule

La construction du parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport et de son raccordement, dont la maitrise d'ouvrage du parc est assurée par la société Eoliennes en mer Dieppe et Le Tréport et celle de son raccordement par RTE, entraine des préjudices pour les professionnels de la pêche qui seront indemnisés par ces derniers.

La méthode d'indemnisation individuelle a été définie collectivement entre les maitres d'ouvrage, le Réseau d'Information et de Conseil en Economie des Pêches (RICEP) et les CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France. Elle se décompose en plusieurs étapes : demande d'indemnisation, présélection sur taux de fréquentation à la zone, sélection finale sur dépendance économique à la zone, calcul du montant d'indemnité, validation du montant et versement à l'Armateur.

La mise en œuvre de la méthode d'indemnisation est assurée par les CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France avec le soutien technique du RICEP pour le compte des maîtres d'ouvrage.

# Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer et d'expliquer les conditions d'accès et d'utilisation des données spatiales et économiques appartenant à l'Armateur et collectées dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'indemnisation individuelle pour la phase de construction du parc et de son raccordement, et conformément à la réglementation en vigueur s'agissant de la Protection des données personnelles : Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général à la Protection des données (UE) 2016 / 679.

### Article 2 – Caractéristiques des données

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle, les données de fréquentation (VALPENA et/ou VMS et/ou AIS) ainsi que les chiffres d'affaire mensuels seront recueillis sur une période d'étude comprise entre 2017 et 2023.

# Article 3 – Conditions de recueil, traitement et utilisation des données

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle :

- La pré-sélection aux indemnisations est calculée sur le taux de fréquentation de l'Armateur à la zone d'étude, basé sur les données VALPENA, VMS et AIS, pour une période comprise entre 2017 et 2023.
- Dans le cadre de la collecte des données VMS et/ou AIS, le CRPMEM réalisera une demande groupée aux fournisseurs (CLS, Agiltech, etc.) en transmettant la présente convention comme preuve d'accord de l'armateur. Pour cela, il faudra retourner cette convention auprès du CRPMEM avant le 01/07/2024.

- Une fois sélectionné, les chiffres d'affaire mensuels de l'Armateur, sur la période 2017 à 2023, sont collectés afin de calculer la dépendance économique à la zone.

Les données de fréquentation (VALPENA et/ou VMS et/ou AIS) et les données économiques recueillies seront enregistrées dans un fichier informatisé stocké sur le serveur du CRPMEM de Normandie. Ces données individuelles dont vous autorisez l'accès sont **confidentielles**. Leur usage est **exclusivement réservé** au CRPMEM de Normandie ainsi qu'au RICEP uniquement dans la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle.

#### Article 4 – Délai de conservation des données et durée de la convention

Les données personnelles, objet de la présente convention, sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour couvrir la procédure d'indemnisation individuelle. Elles sont conservées dans le respect des délais de prescription légaux, avec des accès limités et uniquement aux personnes habilitées, dans le cadre des procédures d'archivage en conformité avec le RGPD.

# Article 5 - Droits sur les données personnelles

L'Armateur dispose du droit d'accès, de rectification, de suppression de ses informations et également du droit à la limitation du traitement de ses données. À tout moment, l'Armateur peut retirer son consentement au traitement de ses données en contactant par écrit le CRPMEM avec copie de sa pièce d'identité [adresse postale et adresse mail].

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits par courriel (pedt@comite-peches-normandie.fr). Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, il vous est possible de contacter la CNIL: www.cnil.fr

### Article 6 – Obligations du Comité

Le Comité s'engage à garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel et à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel :

- S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité;
- Prennent en compte les principes de protection des données par défaut.

Le Comité s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Le Comité s'engage à communiquer toute violation de données à caractère personnelle à la personne concernée (l'Armateur) dans les meilleurs délais lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés de la personne concernée.

## Article 7 - Règlement des litiges

La présente convention, ses éventuels avenants comme tout document pris en application sont soumis à la loi française.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre toute diligence pour résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait éventuellement naître de l'exécution de la présente convention.

En cas de contestation pour l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les tribunaux compétents sont les tribunaux français dans le ressort géographique duquel se trouve le Comité.

J'autorise le CRPMEM de Normandie à effectuer une demande d'accès aux données de fréquentation aux organismes concernés à ma place : □ VMS □ AIS □ Je refuse

Fait à Le			2
	Armateur : Nom :		Président du CRPMEM Normandie:  Nom : Dimitri ROGOFF
	Signature:		Signature :